

Révérend Père Supérieur Général

Je vous adresse ci-joint la ratification des vœux du Cher Frère Louis Henri. Si nous avons attendu quelques jours, c'est que au moment où le Cher Frère vous a demandé autorisation le complément de son dernier demande par le Bureau de Recrutement de Rennes n'était pas rendu. J'ai cru faire pour le mieux d'attendre un quelques jours, afin d'être sûr que tout soit en règle.

L'année scolaire est commencée. Vous connaissez les 3 mêmes frères que l'année dernière et nous avons deux jeunes civils : l'un de 19 ans avec sa première partie de baccalauréat et l'autre de 16 ans sans diplôme. J'espère que cela marchera bien.

Nous avons en ce moment 35 pensionnaires, 37 ou 38 à partir de la douzième. Ce sera plein. Pour en avoir davantage, il faudrait aménager les bâtiments qui restent, et selon le désir de beaucoup ici, créer une section artisanale qui nous amènerait des pensionnaires après 14 ans.

621.849.02

Tout le moment tout semble
aller normalement, car j'espère que
nos deux jeunes gens feront bien. d'un
côté un peu timide aura quelque
difficulté à maintenir la discipline
dans sa classe. Vous l'aiderons, les uns
et les autres de notre mieux.

Je me permets de joindre un
petit pli pour le Cher Père Fasteur,
pour éparquer 15[¢].

Très agréablement, Révérends Frères
Supérieurs, l'assurance de mes senti-
ments très respectueux

